

BIÉLORUSSIE

La promotion des droits humains battue en brèche

Index AI : EUR 49/005/2004

ÉFAI

Embargo : lundi 29 mars 2004 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève. Les défenseurs des droits humains sont soumis à une politique délibérée d'obstruction, de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités biélorusses qui cherchent à les réduire au silence, a déclaré Amnesty International ce lundi 29 mars 2004, à l'occasion de la publication d'un nouveau rapport de l'organisation sur la Biélorussie.

« Les défenseurs des droits humains se heurtent quotidiennement à des obstacles les empêchant d'exercer leur droit à la liberté d'association et de réunion ; ils sont chaque jour confrontés à des violations de leur droit à recevoir et communiquer des informations relatives aux droits humains », a déclaré Amnesty International.

Un nombre inquiétant d'organisations non-gouvernementales (ONG), directement et indirectement engagées dans la promotion et la défense des droits humains en Biélorussie, ont été dissoutes sur la base de textes de lois et règlements controversés, largement considérés comme restrictifs, par un pouvoir judiciaire dont l'indépendance est régulièrement remise en question par la communauté internationale. Aucune des organisations dissoutes et des personnes arbitrairement détenues ou soumises à une amende, n'a vu son appel aboutir.

« De plus en plus d'organisations étant dissoutes, c'est sur un plan personnel que les défenseurs des droits humains vont se retrouver attaqués, du fait qu'ils ne seront plus membres d'une organisation reconnue et « enregistrée », a déclaré Amnesty International.

Les restrictions à la liberté d'expression n'ont pas favorisé la promotion des droits humains et des libertés publiques. La plupart des médias sont, de fait, de plus en plus inaccessibles aux défenseurs des droits humains, notamment aux militants des syndicats indépendants. Faire prendre conscience à la population de ce que sont les droits humains et informer plus largement sur les violations des droits humains en Biélorussie est de plus en plus difficile.

« Les publications sur Internet, l'un des seuls médias encore en mesure de fonctionner de façon plus ou moins indépendante, risquent d'être la prochaine cible, averti Amnesty International.

« Nous invitons le gouvernement de Biélorussie à adhérer aux principes de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme. »

La publication du rapport d'Amnesty International sur la Biélorussie est prévu pour coïncider avec l'examen de la situation des droits humains en Biélorussie par la Commission des droits de l'homme de l'ONU qui doit se réunir pour sa 60^{ème} session à Genève du 15 mars au 23 avril. Amnesty International appelle la Commission à demander aux autorités biélorusses de :

mettre fin au harcèlement et aux actes d'intimidation dont sont victimes les défenseurs des droits humains ;

entreprendre immédiatement un ré-examen des lois, règlements et pratiques administratives régissant l'enregistrement et les activités des ONG ;

mettre fin à la pratique consistant à placer des personnes en détention uniquement parce qu'elles ont exercé de façon pacifique leur droit fondamental à la liberté de réunion et d'association ;

coopérer pleinement avec les organismes de défense des droits humains des Nations unies, notamment en accordant une invitation ouverte aux Procédures spéciales de la Commission.

La publication de ce rapport marque le début de l'action d'Amnesty International sur Internet pour mettre un terme aux tentatives de réduire au silence les défenseurs des droits humains :

<http://web.amnesty.org/pages/blr-290304-action-eng> (en anglais)

<http://web.amnesty.org/pages/blr-290304-action-fra> (en français)

<http://web.amnesty.org/pages/blr-290304-action-esl> (en espagnol)

<http://web.amnesty.org/pages/blr-290304-action-ara> (en arabe)

<http://web.amnesty.org.ru/rus/ruseur490012004> (en russe) ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>